



**Dossier de demande d'attribution du logo du Programme national pour
l'alimentation : « Territoires en Action »
et
Demande de patronage d'événement**

Vous mettez en œuvre, dans une approche multi-partenaire, des outils ou des actions qui permettent :

- l'accès du plus grand nombre à une alimentation de qualité,
- de valoriser le patrimoine alimentaire et culinaire,
- d'améliorer la qualité de l'offre alimentaire,
- de transmettre aux jeunes générations le goût pour une bonne alimentation,

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation vous propose d'être partenaire du Programme National pour l'Alimentation (PNA) en vous attribuant le logo « Territoires en Action » :



Le logo peut être attribué :

- **pour :**
 - des outils pédagogiques, formations, livres,
 - des sites internet, à l'exclusion des blogs et forums de discussions,
 - des actions ou animations.

A ce titre, l'utilisation du logo PNA sera strictement réservée à l'outil pédagogique, le site internet ou l'action/animation pour lequel il a été sollicité.

- **à des structures ou fédérations d'acteurs qui mettent en œuvre des actions allant dans le sens du PNA.**

Pour les organismes à but non-lucratif (associations, organismes à caractère public, collectivités territoriales), le logo peut être attribué à la structure pour l'ensemble de son action et, dans ce cadre, l'apposition du logo est possible sur tous les supports de communication.

L'attribution du logo à une structure commerciale est possible dans certaines limites:

- elle ne doit pas entraîner un effet direct sur la vente de ses produits,
- l'attribution du logo ne doit pas entraîner des comportements alimentaires contraires aux objectifs de santé publique.

**Ce processus exclut l'apposition du logo directement sur des produits alimentaires
et la promotion d'une marque.**

Le porteur de projet peut faire valoir l'attribution de ce logo auprès de ses partenaires. Il peut apposer le logo sur les outils de communication de l'événement bénéficiaire du patronage du ministère ou sur ceux qui seraient liés à l'action pour laquelle a été attribuée le logo.

Les « événements » tels que fêtes, colloques, salons... peuvent bénéficier du patronage du ministère (cf. charte relative à l'octroi du parrainage, patronage ou partenariat du ministère).

L'obtention du logo PNA n'entraîne aucune attribution de subvention.

Le dossier de demande comprenant le cas échéant les supports sur lesquels le logo sera apposé ou tout document illustrant la demande est à adresser :

- à la **DRAAF** de votre région (coordonnées disponibles sur [le site du ministère de l'agriculture et de l'alimentation](#)) pour les **organismes à caractère régional**,
- au ministère chargé de l'agriculture, **DGAL/SDPAL/BPPAL/Demande d'attribution du logo PNA, 251, rue de Vaugirard, 75732 PARIS cedex 15** ou à l'adresse mél suivante : programme-national-pour-l-alimentation@agriculture.gouv.fr, pour les actions mises en œuvre par des **organismes à caractère national**,
- au ministère chargé de l'agriculture, **DICOM / Demande de patronage ministériel, 78, rue de Varenne, 75 349 Paris 07 SP** ou à l'adresse mél suivante : patronage-ministere@agriculture.gouv.fr, pour les demandes de patronage d'événements émanant d'**organismes à caractère national**.



Demande d'attribution du logo
Programme National pour l'alimentation
et
Demande de patronage d'événement



Intitulé de l'action présentée

.....
.....

Demande d'attribution du logo PNA Oui Non
pour une action
pour un/des outil(s)
pour la structure

Demande de patronage d'événement Oui Non

Coordonnées précises de la personne responsable de la demande

Nom, prénom :

.....

Fonction :

.....

Adresse postale :

.....

.....

Adresse mail :

.....

N° de téléphone :

.....

Raison sociale :

.....

.....

Résumé de l'action (en 5 ou 6 lignes maximum)

Objectif(s) visé(s)

Descriptif détaillé de l'action : (décrire précisément l'action et joindre tout document qui permet de compléter la compréhension de l'action)

L'action ou l'outil fait référence à un impact sur la santé, vous devez solliciter également [l'attribution du logo PNNS](#), conformément aux lignes directrices relatives à l'attribution du logo PNA.

Descriptif des supports sur lesquels le logo sera apposé (joindre un exemplaire des supports papier)

Mode de diffusion ou de présentation des supports (presse, audio-visuel, document affiché etc.)

Échelle territoriale de l'action (nationale, régionale, locale) :

Existence d'une méthode de démultiplication de l'action à l'échelle régionale ou nationale
(préciser)

.....
.....

Date possible de valorisation :

.....

Autorisation de l'inscription de l'action ou de l'événement dans la base de données du ministère

Oui

Non

Autorisation pour la publication des supports labellisés dans la base de données du ministère

Oui

Non

et je transmets les visuels sous format PDF

Date :

Signature du demandeur :